

services commerciaux des grands hôtels internationaux.

L'argent et les banques

Les dollars canadiens et les chèques de voyage en dollars canadiens ne sont pas communément acceptés au Mexique. On peut les changer dans les banques et dans la plupart des hôtels des grandes villes, mais vous trouverez probablement plus pratique d'utiliser des chèques de voyage en dollars US. Les cartes de crédit canadiennes offrent habituellement des taux de change avantageux sur les achats effectués au Mexique. Les cartes Visa, MasterCard et American Express sont acceptées presque partout. Néanmoins, la procédure d'autorisation fait

souvent l'objet de problèmes et vous ne devriez pas compter uniquement sur ces cartes comme méthode de paiement.

Dans les grands centres urbains, vous pouvez débiter votre compte bancaire canadien à partir d'un guichet automatique. Soyez toutefois prudent en utilisant ces machines à Mexico, car elles attirent les voleurs. En outre, de nombreux voyageurs se sont plaints de guichets qui avaient débité leur compte sans livrer la somme demandée. Les Canadiens peuvent ouvrir un compte dans une banque mexicaine, mais les formalités sont compliquées. Si telle est votre intention, une lettre de référence de votre banque au Canada vous permettra d'accélérer les choses.

Travailler et faire des affaires au Mexique

Plusieurs options s'offrent aux Canadiens qui désirent travailler un certain temps au Mexique. Les règles d'immigration habituelles permettent à un étranger de travailler au Mexique si l'employeur peut prouver qu'aucun Mexicain n'est qualifié pour occuper le poste en question. Toutefois, dans presque tous les cas, les quatre catégories d'entrée définies aux termes de l'ALENA offrent de meilleures modalités d'accès aux Canadiens.

Des quatre catégories, la plus simple est celle des gens d'affaires en visite, étant donné qu'elle ne nécessite pas l'obtention d'une autorisation de travailler. Les gens d'affaires en visite peuvent exercer des activités commerciales au Mexique, s'ils satisfont aux prescriptions en matière d'immigration relatives à une admission temporaire. Ces prescriptions ont pour but de faciliter l'entrée des visiteurs qui viennent au Mexique